

Convention Simplifiée de Formation N° 7152

Entre les soussignés :

◆ **IFCEN PIERRELATTE**

ZA Les Tomples - 6 allée des Entrepreneurs
26 700 PIERRELATTE
Siret : 53292864500037
Numéro de Déclaration d'Activité : 93131731113 enregistré auprès
du Préfet de Région PROVENCE ALPES COTE D AZUR

◆ **LIP LYON ITN NUCLEAIRE**

69 Rue Jean Zay
69800 ST PRIEST
Siret : 98132384300087

Représenté par : Mme PINET Justine

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

IFCEN PIERRELATTE organise l'action de formation suivante :

N° session : 260423A

Code Analytique : IF26PREG

Intitulé	: RP2 initial - RADIOPROTECTION NIV.2 - OPTION RN
Objectifs	: Appliquer les règles de base de l'exploitant relatives à la radioprotection en tant que chargé de travaux : Faire respecter les procédures et les consignes spécifiques à la radioprotection pour intervenir en zone contrôlée. Expliquer les concepts de base de la radioprotection sur un CNPE. Faire le lien entre les risques radiologiques, les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire et les parades associées (EPI, EPC). Expliquer à son équipe et appliquer le principe ALARA (dont le RTR) et la démarche de propreté radiologique. Respecter et faire respecter le suivi dosimétrique sur son chantier. Appliquer et faire respecter les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs. Se situer au sein de l'organisation et des acteurs de la RP. Évaluer les conséquences du risque radiologique. Installer, maintenir et replier un chantier en zone contrôlée. Utiliser les principaux matériels de radioprotection. Réagir collectivement en cas de situation radiologique dégradée sur son chantier.
Moyens, méthodes	: Pédagogiques : Formation théorique et pratique, réalisation de scénarii formatifs sur chantier école. Techniques : Utilisation de CIN Interactiv System : - Identification en temps réel par le formateur des acquis des stagiaires - Démarche active pour les stagiaires VAT réalisée sur tablette Salle équipée et chantier école agréé par EDF et certifié CEFRI F Humains : 2 Formateurs habilités à partir de 7 stagiaires lors des mises en situations sur chantier école
Modalités Evaluation	: Validation des acquis théoriques (VAT) et validation des acquis en situation (VAS). Attestation de formation et certificat de stage. Durée de validité : 3 ans (impossibilité d'intervenir en zone contrôlée sur CNPE au-delà des 3 ans). Durée du Recyclage : 2 jours.
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 28 heures réparties sur 4 journées du 27 au 30 juillet 2026
Lieu	: IFCEN PIERRELATTE 2 - ZA Les Tomples - 6 Allées des Entrepreneurs - 26700 PIERRELATTE - France - Tél : 04.75.54.20.10 -
Participant(s)	: MAS Miguel
Intervenants	: DECUYPERE Aurélie - Consultant formateur salarié
Effectif de la session	: minimum : 3 - maximum : 6

Dans le cadre de l'inscription à la formation, je déclare avoir vérifié préalablement que les personnes inscrites répondent à la totalité des prérequis exigés ci-dessous :

Prérequis : ☒ **Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement**
☒ **SCN2 et CSQ (formation initiale ou recyclage) en cours de validité (4 ans)**
☒ **RP1 (formation initiale ou recyclage ou passerelle) en cours de validité (3 ans)**
☒ **Justifier d'une expérience d'au moins 3 interventions en tant qu'intervenant habilité RP1 en zone contrôlée sur un CNPE**

IFCEN télécharge sur CARNAX la fiche intervenant (certifications et dates de validité) des salariés inscrits, il n'est donc pas nécessaire de nous envoyer la copie des certificats précédents. Merci de vous assurer que ces certificats sont bien enregistrés sur CARNAX.

IFCEN PIERRELATTE

ZA Les Tomples - 6 allée des Entrepreneurs - 26700 PIERRELATTE
Tél. : 0475542010 - Site internet : www.ifcen.com - E-mail : accueil@ifcen.com
SAS au capital de 205 500 - N° TVA Intra. : FR34532928645 - Code NAF : 7022Z

Il est considéré que votre salarié inscrit à la formation n'est pas en situation de handicap. Si ce n'est pas le cas, nous vous remercions de nous contacter afin qu'un référent handicap puisse définir les besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains, etc.).

Au regard des éléments mentionnés dans la fiche programme jointe à la convention, vous considérez que la formation à laquelle vous avez inscrit votre(s) salarié(s) répond à vos besoins. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à nous contacter.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP LYON ITN NUCLEAIRE	1	1 010.00 €	202.00 €	1 010.00 €
Total HT :					1 010.00 €
TVA :		202.00 €	TOTAL TTC :		1 212.00 €

Conditions de Paiement : LIP LYON ITN NUCLEAIRE - ST PRIEST : Règlement à 30 jours date de facture

En cas de financement de la formation par un OPCO, merci de compléter ci-dessous :

Nom & adresse de l'OPCO :

Contact :

Email :

Réf. accord de prise en charge :

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à IFCEN PIERRELATTE après signature.

Le client conserve la possibilité d'annuler ou de reporter la formation considérée selon les conditions générales de vente jointes en annexe.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Aix-en-Provence sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à PIERRELATTE, le 10 juillet 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LIP LYON ITN NUCLEAIRE

Pour IFCEN PIERRELATTE

Céline FOUR

ASSISTANTE FORMATION

IFCEN®
Centre de Formation Vallée du Rhône
Z.A. Les Tomples - 26700 PIERRELATTE
RD6 530 43 001
N° TVA Intr. : FR34532928645